



**LYCEE PAYS DE SOULE**  
**CHERAUTE 0641779L**

## **Protocole santé mentale des élèves**

### **« Du repérage à la prise en charge »**

#### **Préambule et objectifs du protocole :**

- Une demande institutionnelle par rapport à un enjeu de santé publique.
- Favoriser le bien-être psychologique de tous les élèves.
- Participer à la démarche nationale de Santé des jeunes et favoriser leur santé mentale, leurs relations aux autres et leur qualité d'apprentissages et leur réussite scolaire.
- Dépister précocement les signes de souffrance psychique.
- Mettre en place une prise en charge coordonnée et sécurisée du repérage à sa prise en charge en précisant la chaîne d'acteurs intervenants.
- Renforcer la prévention et la promotion de la Santé Mentale avec des actions en lien avec les partenaires locaux et les actions sur le territoire.
- Garantir la confidentialité, l'écoute et le respect du cadre légal.
- Information du protocole en Conseil d'Administration (présentation en CA le 25 novembre 2025), protocole évolutif et s'adaptant à la réalité locale. Information aussi de l'ensemble de la communauté scolaire.
- Un contexte local et une volonté établissement :

La santé scolaire (son rôle, sa place, ses actions) est une des priorités du projet établissement.

L'IDE est formée aux premiers secours en santé mentale et à l'évaluation du risque suicidaire.

Un partenariat existe depuis 3 ans avec le CHP (Centre Hospitalier des Pyrénées, pôle santé mentale des adolescents).

Des actions mutualisées (partenariat) sont mises en place avec le groupe Santé Soule.

Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps.

Description	Qui	Comment
<b>Repérer</b>		
<p>En classe : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, élève qui parle de suicide dans une copie...</p> <p>-Vie de l'élève : retards fréquents, absentéisme, signes somatiques comme la fatigue extrême, des douleurs répétitives</p> <p>-En classe et hors cours : tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, repli sur soi</p> <p>CF grille de repérage des signaux d'alerte du protocole Santé Mentale (annexe1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des personnels du lycée</li> <li>- Les élèves</li> <li>- Les délégués de classe</li> <li>- Les familles</li> </ul>	<p>- Grille de repérage des signaux d'alerte : diffusion à l'ensemble du personnel, aux élèves, aux familles</p> <p>-Si un élève se confie à un adulte, expliquer le cadre professionnel</p> <p>-Particularités du lycée :</p> <p>Présence physique de l'infirmière lors des inscriptions des secondes et des nouveaux élèves afin de repérer des élèves</p> <p>Infirmière présente physiquement dans le lycée en période d'examens</p>
<b>Alerter</b>		
<p>-Alerter les personnes ressources.</p> <p>Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce s troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique.</p> <p><b>À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat.</b></p> <p><b>Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit)</b></p>	<p>Infirmière scolaire</p> <p>Psychologue EN</p> <p>Personnel ressource formé (à venir)</p> <p>Infirmière en santé mentale du CHP (convention CHP DSDEN)</p> <p>Alerter la famille</p>	<p>Personnes à alerter :</p> <p>Infirmière scolaire et personnel de Direction</p> <p><b>En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerter un personnel ressource (médecin, infirmier, psychologue de l'éducation nationale)</li> <li>• Alerter le chef d'établissement</li> </ul> <p>En cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention. (cf annexe 2)</p> <p>Alerter aussi la famille</p>

Évaluer		
<p>À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'école/de l'établissement ou au centre médico-scolaire afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <p>Infirmière scolaire</p> <p>Psychologue EN</p> <p>Personnel ressource formé (à venir)</p> <p>Infirmière en santé mentale du CHP (convention CHP DSDEN)</p> <p>Ou l'équipe du GVS</p> <p>Ou équipe pHare</p>	<p>L'équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ;</li> <li>• Echange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;</li> <li>• Décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.</li> </ul>
Adresser		
<p>En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.</p>	<p>Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive) :-:</p> <p>Centre Médico-psychologique Enfant Adolescent (CMPEA) :</p> <p>4 rue Jeanne de Sibas/64130 Mauléon</p> <p>0559807536 / 0559807510 (gratuit)</p> <p>Maison des adolescents (MDA) : consultations sur Mauléon ou Tardets (rdv rapide/gratuit sur rendez-vous)</p> <p>0629243967</p>	<p>L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.</p>

### Assurer un suivi

Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour au lycée, est une étape essentielle.

Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.

- Tout personnel de l'école ou de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé
- Élève
- Famille

L'équipe ressource peut :

- Partager certaines informations avec les personnels de l'école ou de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- Prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- Prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.
- Aménagements si nécessaire (avis médecin scolaire)

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

### La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

Pour plus d'informations :

- Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents  
<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte>
- La santé mentale des enfants <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants>

« Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? »

<https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire>



## Grille de repérages des signaux d'alerte

### Protocole santé Mentale Lycée Pays de Soule

Date :

Elève :

Classe :

<b>Vous avez l'impression que l'élève a des difficultés concernant le ou les domaines suivants :</b>	<b>Observations</b>
<b>Sommeil : somnolence en journée, fatigue récurrente...</b>	
<b>Alimentation : modifications de l'appétit, perte de poids ou prise de poids excessive...</b>	
<b>Santé physique : passages aux toilettes, à l'infirmerie, plaintes somatiques fréquentes/douleurs multiples...</b>	
<b>Affectif/émotionnel : tristesse, excitation, anxiété, instabilité, nervosité, agressivité...</b>	
<b>Scolaire : absentéisme, retards fréquents, fléchissement scolaire soudain, refus, rupture, phobie scolaire, échec scolaire...</b>	
<b>Comportemental : difficultés à faire face au quotidien, isolement, mutisme, relation de dépendance aux adultes, agressivité envers les autres ou soi-même, violence...</b>	
<b>Consommation excessive de produits/addictions (tabac, alcool, médicaments, cannabis...)</b>	
<b>Mal-être : attitude inquiétante...</b>	

## NUMEROS D'URGENCE

**Mal-être, harcèlement, violence ?**

**Des solutions existent**

Parlez-en à une personne de confiance  
ou appelez ces numéros :



**3018**  
**enfance**  
Association Reconnue d'Utilité Publique  
ACCESSIBLE 7J/7 DE 9 H À 23 H PAR TÉLÉPHONE  
**HARCÈLEMENT ET  
CYBERHARCÈLEMENT**

**119**  
24h APPEL GRATUIT 7j/7  
ALLÔ ENFANCE EN DANGER  
**ENFANCE  
EN DANGER**

**3114**  
24H/24 · 7J/7 CONFIDENTIEL  
GRATUIT PROFESSIONNEL  
**PRÉVENTION DU SUICIDE**

SERVICES ET APPELS GRATUITS - NUMÉROS D'APPEL NATIONAUX